Conditions Particulières Séjour Etranger CATAMARAN CROATIE

CATAMARAN CROATIE du 05/10 au 12/10/2024

- L'inscription à ce voyage implique que vous avez pris connaissance et acceptez le programme, les spécifiés du séjour, les conditions générales et particulières.
- Toute annulation avant la date de forclusion de l'activité n'entraine aucune retenue financière, ni mention sur l'historique du bénéficiaire.
- Après la date de forclusion, le montant total du séjour sera conservé, sauf pour les motifs suivants sur justificatif: Maladie grave, accident ou décès d'un participant ou d'un membre de votre famille (décès dans le cercle familial proche qui se compose limitativement du conjoint ou du partenaire lié par un pacte civil de solidarité, ses ascendants et descendants en ligne directe, ainsi que ses frères et sœurs), congé refusé.

S'il y a un acompte, il sera conservé.

- En cas d'annulation après la date de forclusion, sans justificatif, la Cmcas tentera, dans la mesure du possible, de remplacer le bénéficiaire par un autre s'il existe une liste d'attente.
 - Si le bénéficiaire est remplacé, la Cmcas procédera au remboursement, cependant l'acompte sera conservé.
- Vous vous engagez à être en conformité avec les mesures sanitaires (Covid et vaccinations éventuelles) exigées par la France et le pays de destination au moment du départ, sans quoi, la Cmcas 95 ne pourra être tenue pour responsable et vous ne pourrez prétendre à aucun remboursement.
- Lors de votre inscription ou au plus tard à J-1 de la date de forclusion, vous devrez :
 - Joindre une copie de votre passeport ou carte d'identité en cours de validité pour chaque participant.
 - Pour les ressortissants étrangers (hors Union Européenne) vous devez impérativement fournir votre passeport en cours de validité valable 6 mois après la date de fin de séjour ainsi que votre titre de séjour.

En complément, vous devrez vous rapprochez de votre ambassade pour obtenir les autorisations et/ou visa nécessaire(s) à votre voyage.

- un chèque d'acompte de 150 € par participant.

Tout dossier incomplet sera retourné auprès de votre SLV et ne sera pas pris en compte.

Tout dossier ne respectant ces conditions sera annulé automatiquement à J+1 de la date de forclusion.